

Nids de frelons asiatiques

Afin d'obtenir la prise en charge par l'agglomération Seine-Eure du coût de la destruction, il convient au préalable de recueillir l'accord de la police rurale au **02.32.50.89.52** ou sur le site police.rurale@seine-eure.com qui reprend la liste des entreprises agréées.

Le repas des Aînés

La situation sanitaire exceptionnelle engendrée par la Covid-19 ne permet malheureusement pas cette année l'organisation du repas des aînés.

Commande groupée de fuel

Elle permet d'obtenir une réduction intéressante du prix et la prochaine aura lieu en décembre.

Permanence de la mairie

Pour toutes les demandes, il est possible d'appeler le **02.32.50.23.93** pour convenir d'un rendez-vous. Le maire **Dominique SIMON** est joignable au **06.81.97.82.81**

Faits divers et incivilités

- Destruction d'un nid de frelons asiatiques rue des prés du gord.
- Toujours de nombreux dépôts sauvages en bordure notamment de la D836, de la D155 et à Saint-Mauxe. N'hésitez pas à signaler à la mairie si vous êtes témoin d'un tel acte qui nécessite de nombreuses interventions des employés communaux.
- Hameau de boos : les habitants sont priés de ne pas déposer des encombrants à côté des containers. **Rappel** : ces derniers sont réservés aux ordures ménagères et au recyclage uniquement aux résidents des voies sans issue.
- Il est rappelé que toutes les haies empiétant sur le domaine public doivent être taillées par leurs propriétaires.
- la commune n'utilise plus de produits chimiques pour le désherbage qui est désormais effectué par le personnel communal très attaché à la propreté de la commune. Un peu de patience et toutes les mauvaises herbes auront bientôt disparu.